

Le courrier de la Lesse



Le Contrat Rivière de la Lesse ASBL

A : Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort ☎ : 084 / 22 26 65

✉ : info@crlesse.be 🌐 : www.crlesse.be 📺 : www.facebook.com/crlesse

N° 175

Octobre
2024

Actions résolues

Retrait des enrochements (épi) dans le lit de la Hédrée rue des Moutons à Hargimont puis repose des enrochements au pied du mur en berge gauche (23Le0360)

Objectif : assurer un bon écoulement de l'eau et la stabilisation des berges



Stabilisation de la berge droite de la Masblette en aval de la pisciculture de Masbourg le long de la N849 (23Le0361)

Objectif : protection des infrastructures routières suite à l'érosion naturelle



Rajeunissement de végétation en berge droite du ri de Warlet - rue de la Prée à Ambly, remise à gabarit du cours d'eau (23Le0373)

Objectif : assurer un bon écoulement de l'eau sous le pont et l'entretien des berges



Les espèces invasives en chantier !

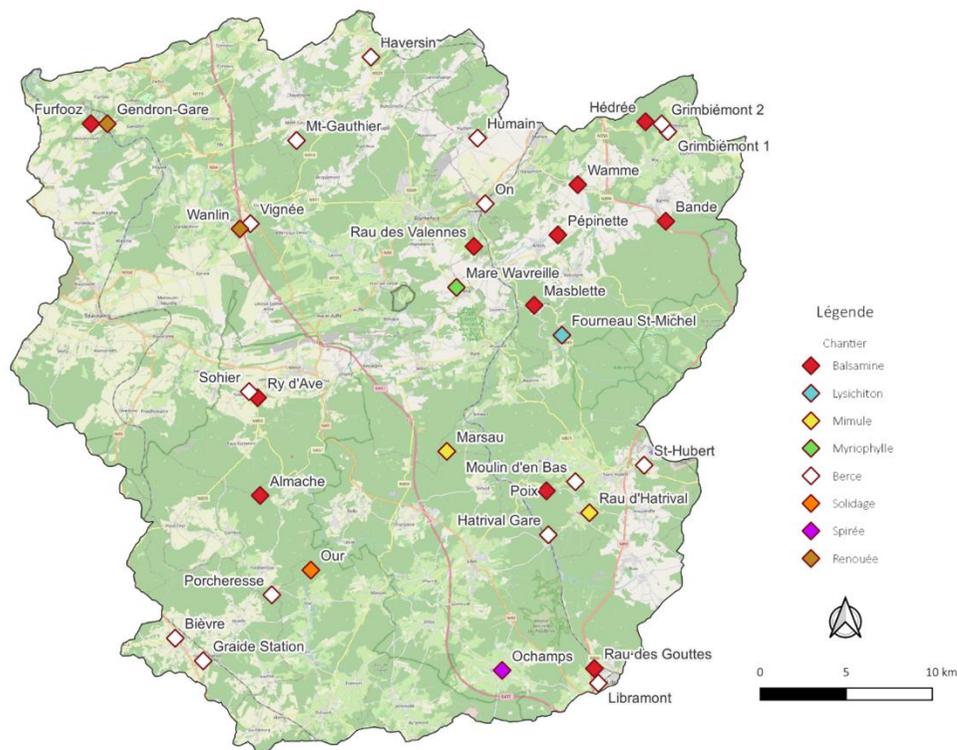
L'année 2024 se termine et c'est l'heure de réaliser le bilan des plantes invasives qui ont été gérées durant la saison de végétation.

Cette année encore, la cellule de coordination, tantôt avec l'aide de bénévoles, tantôt avec ses partenaires a pu mettre en place de nombreux chantiers sur le sous-bassin.

Ce ne sont pas moins de 21 sites où a été déterrée la berce du Caucase avec près de 900 plants éliminés.

Pour les balsamines de l'Himalaya, 11 zones ont été prospectées pour arracher cette plante : ce sont presque 30 km de cours d'eau qui ont été parcourus 2 fois au cours de l'été.

Voici la carte qui reprend les différents chantiers de gestion sur notre sous-bassin :



Si les noms de lysichiton américain, de mimule tacheté ou de myriophylle aquatique ne vous sont pas inconnus, c'est parce que nous vous en avons parlé précédemment dans notre newsletter. Ces espèces ont été gérées sur plusieurs points de notre sous-bassin car ce sont des plantes qui sont encore peu répandues chez nous. Leur gestion est d'autant plus importante car plus l'invasion est prise en charge tôt, plus facile (et moins coûteuse) sera leur suppression.

Tous les chantiers ont été réalisés par arrachage manuel (parfois à l'aide de fourche-bêches ou de râtaux) mais notre Contrat de Rivière a également pu profiter de travaux réalisés par ses partenaires : des travaux dans la berge de la Lesse ont permis d'arracher des spirées à Ochamps avec une pelleteuse.

De même, Elia (gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension en Belgique) a réalisé un test d'éradication de 4 massifs de renouées du Japon avec une technique d'injection par électricité le long de la Lesse.

Tous ces travaux seront poursuivis en 2025 et les années suivantes: la lutte contre les invasives est un combat de longue haleine mais permet de restaurer l'espace pour nos plantes indigènes et notre biodiversité !

Actu : Less'essentiel de l'info

Mares et amphibiens : comment les protéger au fil des saisons ?

Les grenouilles, tritons et salamandres autrement dit les amphibiens sont des animaux qui peuvent profiter grandement des points d'eau que vous avez dans vos jardins. **Mais comment leur créer un environnement favorable en toute saison ?**



Dans la mare:

Il est important d'avoir plusieurs profondeurs différentes : une zone peu profonde afin de permettre aux têtards et aux larves de se développer et une zone plus profonde (80cm min.) servant de refuge aux grenouilles adultes. Cette fosse empêchera également toute l'eau de geler en hiver. N'oubliez pas de façonner des pentes douces afin que les amphibiens puissent entrer et sortir de votre mare.

De préférence, votre mare doit être bien ensoleillée, éloignée de tout arbre. Cependant, n'hésitez pas à planter ou à laisser pousser une végétation dense et variée autour et dans votre point d'eau en ne prenant que des essences locales et des plantes aquatiques indigènes. Evitez absolument les plantes exotiques envahissantes (myriophylles, élodées, jussies, ...) qui finiront par envahir votre mare. N'introduisez pas non plus de poisson ou de tortue qui sont des prédateurs pour les batraciens.

Evitez l'utilisation de pesticides, d'insecticides ou d'engrais chimiques, qui peuvent être nocifs pour les grenouilles et votre environnement.

Enfin rappelez-vous qu'il est interdit d'importer des œufs ou des amphibiens adultes. Même si cela peut prendre plusieurs années avant que grenouilles et tritons ne colonisent votre point d'eau, laissez faire la nature !

Il est également important de savoir que, au fil des ans, la mare sera envahie par la végétation aquatique. C'est une dynamique naturelle. Il faut idéalement maintenir les 2/3 de la surface en eau libre. Les excès de plantes devront donc être enlevés fin septembre pour perturber le moins possible la vie dans la mare.

Autour de la mare:

Ne tondez pas trop souvent les abords de la mare pour laisser des cachettes aux batraciens. Pour l'hiver, ces animaux recherchent des endroits frais et humides, tels que des tas de pierres, des branches d'arbres ou des amas de feuilles. N'hésitez pas à installer des grosses pierres en tas, des plaques d'écorce, des amas de branches ou des tuiles à proximité de votre mare.

Les amphibiens s'avèrent de précieux alliés au jardin : en effet, étant des prédateurs d'insectes, de cloportes, de mille-pattes, de vers de terre, mais surtout de limaces, d'escargots et de chenilles, ils régulent des espèces indésirables pour votre potager.

Comment les amphibiens arrivent-ils dans un point d'eau ?

On estime que pour s'orienter, ils sont capables d'utiliser les champs magnétiques. Ils se fient également à leur odorat car chaque point d'eau dégage une odeur spécifique. Enfin, les cris ou les chants de leurs congénères peuvent également les guider. Certains batraciens peuvent parcourir plusieurs kilomètres pour coloniser de nouveaux points d'eau et pas forcément rejoindre celui où ils sont nés.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site de Natagora : <https://reseaunature.natagora.be/mare-naturelle>.

Zoom sur les fossés et les noues infiltrantes : mais qu'est-ce que c'est ?

Précédemment, nous vous parlions du jardin de pluie et de divers aménagements que nous pouvons y retrouver. Aujourd'hui, nous vous expliquons les différences et similitudes entre un fossé et une noue infiltrante.

Ces deux structures se remplissent toutes deux par le ruissellement des eaux mais elles n'assurent pas la même fonction ! **Un fossé est un ouvrage linéaire et étroit avec des pentes marquées dont la fonction est d'intercepter et de faire circuler l'eau tandis qu'une noue est une dépression large et peu profonde permettant d'intercepter et de stocker l'eau temporairement.**

En ce qui concerne les noues, il est bon de savoir que celles-ci participent à la recharge des nappes phréatiques, favorisent la biodiversité, atténuent les îlots de chaleur en milieu urbanistique et limitent les inondations. C'est donc une plus-value dans le paysage et un aménagement favorisant l'adaptation contre le changement climatique. De plus, les noues peuvent être colonisées par différentes espèces

végétales tandis que les fossés sont généralement occupés par des espèces d'herbacées et de graminées.

Où les trouve-t-on ? Les fossés se localisent principalement le long des voiries (routes et chemins) tandis que les noues s'intègrent dans les paysages urbains (parcs, parkings, etc.) et même dans les jardins ! Il est donc tout à fait possible d'en créer chez soi.



Axe de ruissellement au Bois de Bande (Nassogne) le lendemain de la tempête Kirk. © Contrat de Rivière Lesse



© GISER

Les Contrats de Rivière de Wallonie
vous informent dans le cadre de la
Convention «Culture du Risque d'Inondations»



Saviez-vous que ?

Trésors d'automne : les feuilles mortes, de l'or pour nos jardins !

Depuis déjà quelques semaines, la nature s'est dotée de nouvelles couleurs cuivre et mordorées qui annoncent la saison automnale. Les feuilles de nombreux arbres forment déjà de beaux tapis au sol. À l'approche de l'hiver, la plupart des arbres de nos régions se dénudent car c'est en fait la meilleure réaction qu'ils peuvent opposer au froid qui détruirait les feuilles, bien trop tendres pour résister au gel. Si le ramassage des feuilles et leur transport peut constituer une tâche assez rébarbative, **il existe cependant des alternatives permettant de valoriser ces «déchets verts» au jardin.**

Savez-vous que ?

En forêt, les feuilles mortes protègent le sol contre l'action directe de l'eau et le lessivage des éléments essentiels. En s'accumulant aux pieds des arbres, elles

forment une couche - la litière – qui peut retenir jusqu'à 15% de l'eau de pluie et la restituer ensuite lentement, à la manière d'une éponge. Par leur décomposition, elles viennent enrichir le sol en matière organique.



Sur la pelouse

En fonction de la couche de feuilles sur votre sol, il ne faudra pas trainer pour les ramasser. En effet, elles constituent un obstacle pour la lumière et empêchent la croissance homogène du gazon pendant l'arrière-saison. Celui-ci pourra alors se retrouver assez vite « étouffé ». Pour gérer cela, vous pourrez simplement passer la tondeuse ou ramasser vos feuilles à l'aide d'un râteau et les déposer au compost. Hâchées et mélangées au reste du gazon, ces matières organiques nourriront l'herbe en s'incorporant au sol durant l'hiver.

Dans la mare

Si elles sont peu nombreuses, ce n'est pas très grave puisqu'elles se décomposeront progressivement pour finalement se transformer en vase. Par contre, une quantité importante de feuilles peut gravement perturber l'équilibre biologique. Vous pourrez les ramasser régulièrement à l'aide d'une petite époussette.

Au potager

Si vous avez récolté les feuilles mortes, c'est l'endroit parfait où les disposer ! Une couverture végétale, constituée de feuille mortes mais également des dernières herbes de tonte ou de broyats de branchages est bénéfique pour votre potager :

- le gel pénètre moins profondément ;
- le tassement du sol par les lourdes pluies hivernales est réduit ;
- les vers de terre sont particulièrement actifs sous ce mulch, émettant le sol et incorporant progressivement cette matière organique.
- elle nourrit les plantes et améliore la rétention de l'eau durant les périodes de sécheresse. La couverture, à compléter au fur et à mesure de sa décomposition, peut être laissée en place en permanence. Durant l'été, ce paillage évite l'évaporation de l'humidité du sol sous le soleil ardent et le vent desséchant.

Bon travail au jardin à tous !

Sources : <https://www.rtf.be/article/les-feuilles-mortes-au-jardin-les-reponses-aux-questions-le-plus-souvent-posees-11266085>
<https://www.adalia.be/actualites/articles/jardin-zero-dechet-les-feuilles-mortes-une-ressource-insoupconnee>

A vos agendas !

Vendredi 1^{er} novembre (20h) : Projection du film "APRES LA PLUIE", suivi d'un échange avec les réalisateurs - **Lieu** : Maison Hastiéroise, Rue Marcel Lespagne 18, 5540 Hastière

Du 1/11 au 6/11 : le Centre Culturel Hastière invite l'exposition "Terre d'eaux : photos et œuvres diverses d'artistes pour ne jamais oublier les inondations de 2021. - **Lieu** : Maison Hastiéroise, Rue Marcel Lespagne 18, 5540 Hastière

24/11 (10h-17h) : Haie Ho ! Let's go ! – Lessive fête sa nature au bord des haies : Le Prémobile asbl invite les familles à une journée unique pour découvrir l'importance des haies et la biodiversité qui y est associée. – Evènement gratuit – **Lieu** : Salle des fêtes de Lessive, Rue de la Digue, 5580 Rochefort. **Plus d'infos** : lepremobile@gmail.com ou via l'événement Facebook.

Weekends du 23-24/11, 30/11 et 1/12 : Semaine de l'arbre : distribution de plants dans 218 communes wallonnes. Rendez-vous sur le site de votre commune pour plus d'infos !

28/11 : Matinée « Mes infrastructures touristiques face aux aléas climatiques » organisée par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, le Parc naturel des deux Ourthes et le Contrat de Rivière Ourthe. Cette matinée est entièrement gratuite et est principalement adressée au secteur touristique, aux communes, aux membres de CCATM mais également à toute personne qui porte un intérêt sur ce sujet. – **Lieu** : Rue de l'Ancienne Poste, 24, 6900 Marloie, Belgium - **Renseignements** : 084/45.68.60 ou info@mufa.be

A partir du 15/11 : l'exposition « Terre d'eaux » revient au Centre Culturel de Rochefort.

Infos : www.ccrochefort.be

Jusque 2027 « Stop Invasion » : l'expo qui aborde la petite et grande histoire des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes). **Lieu** : Riveo – Rue Haute 4, 6990 Hotton. **Infos** : www.riveo.be

Contrat de Rivière Lesse ASBL
Rue de Préhyr 12F
à 5580 Rochefort
084 / 22 26 65

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

N° d'entreprise : 0894.160.351
N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481
RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, la Province de Luxembourg, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.



Se désabonner | Gérer votre abonnement